



ACADÉMIE  
DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général  
Direction des examens et concours

**SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS  
LE SECTEUR DISCIPLINAIRE « LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE »,  
session 2023**

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

***sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou  
titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de  
remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification :  
titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article VI de la note de  
service n° 2019-104 du 16 juillet 2019, parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019)***

MME GRANIER ép. LEJEWSKI

Ninon

À Bordeaux, le 16 février 2023

Le président du jury  
M. Bruno FORESTIER

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional

Bruno FORESTIER